

Le 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le cinquième jour de mars deux mille dix-huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Reddition de comptes – amélioration du réseau routier
- 8.0 Comité de développement économique
- 9.0 Congrès ADMQ
- 10.0 Mandat Ministère des finances du Québec
- 11.0 Sentinelles de rues
- 12.0 Appui – Ville de Plessisville
- 13.0 Abrogation du règlement 233-2004
- 14.0 Comptes à payer
- 15.0 Varia
 - 15.1 - Dépôt des formulaires DGE-1038
- 16.0 Questions de l'assemblée
- 17.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R18-03-027
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R18-03-028
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R18-03-029
Procès-verbal
du 5 février 2018

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 5 mars 2018

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R18-03-030
Reddition de comptes -
amélioration du
réseau routier

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de quatre-vingt-quinze mille six cent soixante et onze dollars (95 671.00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

R18-03-031
Comité de
développement
économique

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de deux mille dollars (2 000.00 \$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R18-03-032
Congrès ADMQ

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale ainsi que de l'adjointe à la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 13 au 15 juin 2018, au montant de mille quarante-huit dollars (1 048.00 \$), taxes en sus, ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R18-03-033
Mandat au
ministère des
finances du Québec

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Le 5 mars 2018

R18-03-034
Sentinelles de rues

CONSIDÉRANT QU'il manque des sentinelles de rues à certains endroits dans deux rues de la municipalité, soit la rue Ancienne Route de l'Église et le rang St-François Ouest;

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation de trois (3) sentinelles de rues, pour un montant approximatif de huit cent dollars (800.00 \$).

ADOPTÉE

R18-03-035
Appui à la
Ville de
Plessisville

ATTENDU QUE la piscine municipale extérieure située sur le territoire de la Ville de Plessisville est devenue vétuste;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à son remplacement, vu les coûts importants engendrés par sa mise aux normes;

ATTENDU QU'en vertu de l'Entente infrastructures en loisirs, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes bénéficie des installations sportives situées sur le territoire de la Ville de Plessisville;

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Ville de Plessisville dans le cadre de sa demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur pour le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV », pour le projet de construction d'une nouvelle piscine située sur son territoire, lesquels travaux débiteront au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

R18-03-036
Abrogation du
règlement # 233-2004

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent respecter la réglementation provinciale dans le but d'atteindre l'objectif de bannir de l'élimination 100% des matières organiques d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait adopté un règlement portant le numéro 233-2004 afin de régir les boues municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales ne confère pas ce pouvoir aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir des redevances supplémentaires pour la collecte et valorisation des matières organiques résidentielles auprès de Recyc-Québec, la municipalité doit être exempte, au 31 décembre de l'année précédente, de réglementation interdisant l'épandage et le stockage de matières organiques résiduelles fertilisantes sur l'ensemble du territoire;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger le règlement 233-2004 adopté en 2004.

ADOPTÉE

R18-03-037
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cinquante et un mille neuf cent vingt-huit dollars et quarante-trois sous (51 928.43 \$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 5 mars 2018

Varia :

Dépôt des formulaires DGE-1038

Madame Danielle Bédard, directrice générale, fait le dépôt des formulaires DGE-1038.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h 20 et se termine à 20h25.

R18-03-038
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales